

ANNECY, LE MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE

Le Département signe plus d'1,5 M€ de contrats pour 35 projets d'investissements sur le canton de Bonneville

Chef de file des solidarités humaines et territoriales et 1^{er} partenaire public des collectivités locales, le Département de la Haute-Savoie accompagnait depuis 2012 les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement au travers du Fonds départemental de développement territorial (FDDT), doté de 20 M€ par an, réparti par canton. En 2018 le Département a souhaité renforcer son implication dans le soutien aux investissements des collectivités locales en créant le Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) en remplacement du FDDT. Ce mardi 18 septembre, Christian Monteil, Président du Département, accompagné des Conseillers départementaux du canton de Bonneville, Agnès Gay et Raymond Mudry ainsi que du maire de Bonneville, Stéphane Valli, a signé les 35 Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité avec les Maires et Présidents d'intercommunalités du canton.

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) sont établis entre le Département et les communes et intercommunalités bénéficiaires d'une aide départementale à l'investissement, sur proposition des Conseillers départementaux de leur canton. Ils portent sur des projets de rénovation, d'aménagement, d'acquisition sur le patrimoine, la voirie, les équipements... des collectivités signataires. Conformément à la législation en vigueur, la collectivité maître d'ouvrage doit assumer au moins 20 % du financement de son projet. L'aide du Département est inférieure ou égale au montant autofinancé par le maître d'ouvrage (toutes aides départementales confondues). Pour autant, les communes de moins de 1000 habitants peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 80 % du coût de l'opération.

Cette procédure permet de réaffirmer l'engagement du Département aux côtés des territoires et de leur aménagement en leur donnant visibilité et fiabilité.

En 2018, le Département consacrera 60,9 M€ aux solidarités territoriales.

Concernant l'engagement financier du Département contractualisé dans les CDAS du canton de Bonneville, il s'élève à plus **d'1,5 M€**. Il permet au Département d'accompagner **35 opérations d'investissement portés par 19 communes et 3 Communautés de communes du canton.**

Les projets inscrits aux CDAS concernent prioritairement la réalisation ou la rénovation de logements accessibles à tous, de bâtiments (*scolaires, publics, sportifs, culturels, à destination des familles*), d'aménagements urbains ou de voirie, ou encore de projet de développement local ou de valorisation du patrimoine.

Pour la commune d'Arenthon :

- 40 000 € pour l'aménagement des espaces publics du centre du village ;

- 5 100 € pour la rénovation intérieur du bâtiment des vestiaires du club de football ;
- 4 900 € pour l'acquisition d'un véhicule gaz ;

Pour la commune d'Ayze :

- 50 000 € pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente ;
- 50 000 € pour l'extension et l'aménagement de l'école élémentaire ;

Pour la commune de Bonneville :

- 40 000 € pour plusieurs acquisitions foncières ;
- 40 000 € pour la construction de locaux associatifs ;

Pour la commune de Brison :

- 20 000 € pour la mise en accessibilité de bâtiments communaux ;

Pour la Communauté de communes des Quatre Rivières :

- 50 000 € pour l'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques ;

Pour la Communauté de communes du Pays Rochois :

- 30 000 € pour la rénovation du gymnase Paul Tamagno ;
- 60 000 € pour la rénovation du centre de loisirs ;

Pour la Communauté de communes Faucigny-Glières :

- 80 000 € pour la requalification du centre-bourg du Petit-Bornand-les-Glières ;
- 80 000 € pour la requalification et revitalisation de la Zone d'Activités Economiques de la Forêt à Contamine-sur-Arve ;
- 160 000 € pour le remplacement du pont sur le Giffre au lieu-dit « Le Plan Séraphin » à Marignier ;
- 80 000 € pour la réalisation d'un restaurant scolaire à Vougy ;

Pour la commune de Contamine-sur-Arve :

- 40 000 € pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire ;

Pour la commune de Faucigny :

- 10 000 € pour l'installation d'une plate-forme monte-escalier à la mairie ;

Pour la commune de Fillinges :

- 65 000 € pour l'aménagement de la voirie ;

Pour la commune de La Tour :

- 15 000 € pour la démolition d'un bâtiment en vue de construire des logements aidés ;

Pour la commune de Marcellaz-en-Faucigny :

- 30 000 € pour des travaux de sécurisation de la voirie ;

Pour la commune de Marignier :

- 40 000 € pour la mise en accessibilité d'un bâtiment communal ;

Pour la commune de Megevette :

- 16 000 € pour l'acquisition d'équipements divers ;
- 9 760 € pour des travaux de voirie ;
- 7 000 € pour l'aménagement du cimetière ;

Pour la commune de Onnion :

- 4 000 € pour la sécurisation de la traversée du centre-bourg ;
- 16 000 € pour l'aménagement d'un carrefour sécuritaire ;

Pour la commune de Peillonex :

- 55 000 € pour la construction et la rénovation de bâtiments scolaires ;
- 5 000 € pour la remise en état du mobilier de l'église ;

Pour la commune de Saint-Jean-de-Tholome :

- 55 000 € pour l'extension de l'école ;

Pour la commune de Saint-Jeoire :

- 80 000 € pour la rénovation de l'école primaire ;

Pour la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny :

- 100 000 € pour des travaux de voirie

Pour la commune de Ville-en-Sallaz :

- 10 000 € pour l'achat de matériel et d'équipements divers ;
- 15 000 € pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie ;

Pour la commune de Viuz-en-Sallaz :

- 90 000 € pour l'extension et la rénovation de l'école maternelle ;

Pour la commune de Vougy :

- 50 000 € pour la mise en place d'un système de vidéo-protection.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Cécile Menu

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Amelle Dekhmouche

06 14 14 47 17 / 04 50 33 50 93

 media@hautesavoie.fr

 hautesavoie.fr/espacepresse

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)